## **Invitation presse**

Mardi 23 novembre 2021

SERVICE PRESSE VILLE DE GRENOBLE presse@grenoble.fr 04 76 76 39 21 04 76 76 11 42





## Lancement de la Caravane des Droits Jeunesse et présentation des dispositifs d'aide aux jeunes

## Jeudi 25 novembre à 12h00

## Devant la Chaufferie, 98 rue Léon Jouhaux

En présence de

**Annabelle Bretton,** Adjointe à l'Education populaire, la Jeunesse et la Démocratie ouverte

**Nicolas Kada,** Vice-président du CCAS



Depuis 2019, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Grenoble mène un dispositif de Caravane des Droits. Dans le contexte de crise sanitaire et sociale actuel, les conditions de vie des jeunes se dégradent. Le CCAS adapte donc la Caravane des Droits aux jeunes : elle mènera des actions spécifiques pour ce public peu enclin à franchir les portes des institutions. Les élu-es de la Ville de Grenoble et du CCAS et des partenaires vous présenteront le dispositif lors de la première permanence de la Caravane des Droits Jeunesse, ainsi que d'autres dispositifs destinés à un jeune public (Projet la Chaufferie, Forum des droits des jeunes, plateforme jeunes-grenoble.fr, Consortium «Cohérence Jeune», «Logement d'abord pour les jeunes sans ressources» ou encore le Contrat territorial de Jeunesse).

A Grenoble, au moins 400 jeunes avaient été identifiés en situation de vulnérabilité vis-à-vis du logement avant la crise sanitaire. Les récentes analyses mettent en avant l'aggravation des conditions de vie des jeunes. Engagés depuis 2015 pour leur accès au droit, par exemple via la Cellule de Veille Jeunes Majeurs, la Ville de Grenoble et son CCAS adaptent le dispositif de Caravane des Droits pour les jeunes.

Quatre principaux objectifs guident l'action de la Caravane des Droits : Aller vers les personnes dans l'espace public, apporter une information claire sur l'accès aux droits, orienter sur les dispositifs d'accès aux droits et soutenir l'aboutissement des demandes, lutter contre le non-recours.

Le dispositif de la Caravane des Droits intervient par période de trois mois sur trois demi-journées par semaine et trois lieux différents. Elle mènera spécifiquement son action sur les jeunes une fois par mois. L'identification des lieux d'intervention de ce dispositif s'effectue en concertation avec les partenaires. En complément des agent-es du CCAS, la caravane fonctionnera avec des professionnel-les, ainsi que des acteurs et actrices spécialisées auprès des jeunes : Service Jeunesse de la Ville, Aides, Mission Locale de Grenoble, Conseil Habitat Jeunes, Infos Jeunes 38, etc...